

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de membres présents : 22
Nombre de votants : 22
Date de la convocation : 9 février 2024
Date de publication : 22 février 2024

Membres présents :

Monsieur Jean-Pascal FICHERE	Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Madame Joëlle LEPETZ
Monsieur Dominique MICHAUD	Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Madame Isabelle MANGIN
Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Monsieur Christophe MONNERET	Monsieur Jacques PECHINOT
Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Monsieur Jean-Yves ROY	Monsieur Thomas RYAT
Madame Nathalie JEANNET	Madame Séverine CALINON	Madame Hélène THEVENIN
Monsieur Olivier MEUGIN	Monsieur Jean-Luc CROISERAT	Monsieur Dominique TRONCIN
Monsieur Bernard GUERRIN	Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	
Monsieur Grégory SOLDAVINI	Monsieur Maurice HOFFMANN	

Membres excusés :

Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Madame Marie-Rose GUIBELIN	Monsieur Julien STOLZ
-----------------------------------	----------------------------	-----------------------

Décision DB05/24

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association Retraite Sportive du Grand Dole dans le cadre de ses 30 ans d'existence

Dans le cadre de son soutien aux clubs du territoire, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est sollicitée par l'association Retraite Sportive du Grand Dole pour une subvention exceptionnelle de 700 euros à l'occasion de ses 30 ans d'existence. Une manifestation sera organisée pour l'occasion le 7 juin 2024 à Dolexpo.

En effet, l'association organise une journée festive dans le cadre de cet anniversaire, avec présentation de l'ensemble des activités à tous les licenciés, sous forme d'ateliers. Un spectacle de danse, théâtre ou autre, sera également proposé.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 700 € à l'Association Retraite Sportive du Grand Dole à l'occasion de ses 30 ans d'existence,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention afférente ci-annexée.

SCRUTIN	POUR : 22	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente décision sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources / Finances
- Pôle Sports
- Association Retraite Sportive du Grand Dole

Fait à Dole, le 15 février 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jean-Pascal FICHERE.